

**ELEMENTS DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX**  
*(Publication en application du Code AFEP-MEDEF)*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2011**

Attribution gratuite d'actions de performance

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA, réuni le 29 septembre 2011, a décidé, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection, d'attribuer gratuitement des actions de performance ainsi qu'il suit :

- 406 400 actions de performance à plus de 600 bénéficiaires dont 14 000 actions au Directeur Général ; ces actions sont soumises dans leur intégralité à une condition de performance sur plusieurs exercices, dont la satisfaction est mesurée en fonction du Bénéfice Net Par Action (BNPA) Non-IFRS de Dassault Systèmes effectivement réalisé par rapport à l'objectif de BNPA Non-IFRS publié correspondant.
- 150 000 actions de performance au Directeur Général.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, les deux attributions au profit du Directeur Général sont également soumises :

- dans leur intégralité à des conditions de performance sur plusieurs exercices (identiques aux conditions de performance retenues pour la détermination de la rémunération variable) ;
- à une obligation de conservation portant sur au moins 15 % des actions attribuées.

En outre, le Conseil du 29 septembre 2011 a décidé que le pourcentage représenté par les actions de performance qui seraient attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 ne pourrait représenter plus de 35 % de l'enveloppe globale votée par cette assemblée.

Pour davantage d'informations concernant la rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2011, voir pages 84 et suivantes du Document de référence pour l'exercice 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1<sup>er</sup> avril 2011 et disponible sur le site internet de Dassault Systèmes à l'adresse <http://www.3ds.com> (rubrique Groupe/Finance).

\* \* \*